

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER
RESOURCES AND ENERGY

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

N° 000036 /19/AMI/MINEE/SG/DEL DU 13 MARS 2019
POUR LA PRE-QUALIFICATION D'UNE FIRME DE CONSULTANTS DEVANT
ASSURER LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PERSONNEL DU
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE DANS LE CADRE DE
L'ELABORATION DU PLAN DIRECTEUR PRODUCTION, TRANSPORT ET
DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE.

1. CONTEXTE

Le Gouvernement s'est doté en 2009, d'une vision de développement à long terme du Cameroun, contenue dans le document «Cameroun –Vision 2035». Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette vision, le Gouvernement a élaboré le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), qui constitue son cadre de planification décennale pour la période 2010-2020.

Afin d'atteindre les objectifs définis dans cette vision, le Gouvernement a élaboré deux stratégies sectorielles dans le secteur de l'électricité à savoir: le Plan de Développement du Secteur de l'Electricité (PDSE) en 2014 qui a identifié sur la base de plusieurs scénarii (médian, haut, bas), un ensemble d'ouvrages à développer pour assurer l'équilibre offre-demande du secteur de l'électricité dans les trois réseaux interconnectés RIS, RIN et RIE du Cameroun et le Plan Directeur de l'Electrification Rurale (PDER) en 2016 dont l'objectif est de porter le taux d'accès en électricité à 99% à l'horizon 2035.

Les différents plans existants jusqu'à ce jour, ont pour la plupart été élaborés au niveau central, ils ont traité des segments « Production » « Transport » « Electrification rurale », sans toutefois intégrer de façon spécifique le volet « Distribution » qui touche directement les consommateurs qui se retrouvent répandus sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs un certain nombre d'éléments contextuels nouveaux sont venus modifier un ensemble d'hypothèses contenues dans le PDSE et le PDER, parmi lesquels :

- la non mise en œuvre dans les délais prescrits par le PDSE de certains projets majeurs tels que l'extension de la centrale à gaz de Kribi, des projets d'aménagements hydroélectriques de Memve'ele (211 MW), Mekin (15 MW), Nachtigal amont (420 MW), Bini à Warack (75 MW);

- la création en octobre 2015, de la Société Nationale du Transport de l'Electricité (SONATREL) en tant que démembrement de l'Etat en charge de la gestion du réseau de transport de l'électricité est une opportunité de mise en œuvre rapide des projets de transport de l'électricité contenus dans le PDSE;
- l'engagement pris en 2016 par le Cameroun de respecter les résolutions de la COP 21 parmi lesquels, porter à 25% la part des énergies renouvelables (hors grande hydroélectricité) dans le bouquet électrique en 2035. Actuellement, ce mix énergétique est de 1 % environ ;
- Plans et Stratégies sectorielles (Plan de zonage, Plan d'industrialisation, Stratégies agricoles, Plans urbains, Plans d'aménagement du territoire, Plan directeur routier...) ;
- en 2016, l'élaboration du Plan National d'Efficacité Energétique (PNEE) ;
- la mise en œuvre du PDER et l'interconnexion Cameroun-Tchad qui ont induit l'anticipation de l'interconnexion du Réseau Interconnecté Sud et du Réseau Interconnecté Nord ;
- l'élaboration en cours par le MINEE du Plan Directeur des Energie Renouvelables;
- l'absence d'un document unique de planification intégrant les segments Production Transport et Distribution;
- l'absence d'un plan gouvernemental en matière de distribution de l'électricité urbaine.

Afin de prendre en compte dans la stratégie du secteur de l'électricité, l'ensemble des éléments nouveaux cités ci-dessus, le Gouvernement du Cameroun a décidé d'élaborer un Plan Directeur Production, Transport et Distribution dont l'objectif est de définir les programmes et les projets en vue de la satisfaction des besoins en électricité sur l'étendue du territoire ainsi que dans les pays voisins à l'horizon 2035.

Pour élaborer ledit Plan, le Ministère de l'Eau et l'Energie a opté pour une démarche méthodologique qui repose principalement sur le diagnostic du secteur, sur les plans stratégiques, Politiques, législatifs et réglementaire, institutionnel, économique et financier, environnemental et social, et technique ayant une relation étroite avec le secteur de l'électricité avant l'élaboration du plan en lui-même.

Pour ce faire, l'une des actions à entreprendre dans le cadre de ce diagnostic concerne la collecte des données aussi bien au niveau de la base qu'au niveau des départements ministériels.

Par ailleurs, la réforme du secteur avec l'entrée de nouveaux acteurs et la séparation des activités du secteur emmène l'état à revoir les aspects liés à la tarification.

Ainsi, dans le but d'atteindre ces objectifs, le MINEE envisage de mener plusieurs activités préalables parmi lesquelles le renforcement des capacités de son personnel technique des services centraux et déconcentrés pour leur donner des outils nécessaires (matériel et logiciel) pour être en mesure d'effectuer un diagnostic technique fiable sur l'ensemble du territoire national.

2- DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation se décline en deux volets :

A. Volet Tarification de l'électricité :

➤ **Module 01 : il est relatif aux connaissances pré-requises pour l'établissement des tarifs.** il couvrira les aspects suivants :

- Le calcul économique et le système électrique ;
- Le rappel des caractéristiques spécifiques du système électrique
- Le rappel des notions économiques et financières clés liées à la tarification ;
- Le rappel des principes gouvernant les industries de réseaux ;
- Les principes juridiques contribuant à l'établissement des tarifs ;
- Les aspects fondamentaux du secteur de l'électricité au Cameroun avant et après la réforme ;
- Les cas pratiques et exercices d'application.

➤ **Module 02 : il couvre les aspects théoriques et les différents modes de tarification suivants :**

- Enjeux et objectifs de la tarification ;
- Tarification au coût moyen ;
- Tarification au coût marginal ;
- Tarification de type « price-cap » ;
- Tarification de type « revenue-cap »
- Définition et établissement du périmètre du coût de service.

➤ **Module 03 : il couvre les aspects pratiques et études de cas, à travers :**

- Les exemples pratiques sur le logiciel Excel ;
- La tarification au coût marginal avec un cas pratique ;
- La tarification de type « price-cap » cas du Cameroun pour une année de référence choisie ;
- La tarification de type « revenue-cap » cas du Cameroun pour une année de référence choisie. Le cas pratique pour un pays similaire au Cameroun sera envisagé ;
- Les procédures d'analyse et de validation d'un dossier tarifaire.

Par ailleurs, la réforme du secteur avec l'entrée de nouveaux acteurs et la séparation des activités du secteur emmène l'état à revoir les aspects liés à la tarification.

Ainsi, dans le but d'atteindre ces objectifs, le MINEE envisage de mener plusieurs activités préalables parmi lesquelles le renforcement des capacités de son personnel technique des services centraux et déconcentrés pour leur donner des outils nécessaires (matériel et logiciel) pour être en mesure d'effectuer un diagnostic technique fiable sur l'ensemble du territoire national.

2- DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation se décline en deux volets :

A. Volet Tarification de l'électricité :

➤ **Module 01 : il est relatif aux connaissances pré-requises pour l'établissement des tarifs.** il couvrira les aspects suivants :

- Le calcul économique et le système électrique ;
- Le rappel des caractéristiques spécifiques du système électrique
- Le rappel des notions économiques et financières clés liées à la tarification ;
- Le rappel des principes gouvernant les industries de réseaux ;
- Les principes juridiques contribuant à l'établissement des tarifs ;
- Les aspects fondamentaux du secteur de l'électricité au Cameroun avant et après la réforme ;
- Les cas pratiques et exercices d'application.

➤ **Module 02 : il couvre les aspects théoriques et les différents modes de tarification suivants :**

- Enjeux et objectifs de la tarification ;
- Tarification au coût moyen ;
- Tarification au coût marginal ;
- Tarification de type « price-cap » ;
- Tarification de type « revenue-cap »
- Définition et établissement du périmètre du coût de service.

➤ **Module 03 : il couvre les aspects pratiques et études de cas, à travers :**

- Les exemples pratiques sur le logiciel Excel ;
- La tarification au coût marginal avec un cas pratique ;
- La tarification de type « price-cap » cas du Cameroun pour une année de référence choisie ;
- La tarification de type « revenue-cap » cas du Cameroun pour une année de référence choisie. Le cas pratique pour un pays similaire au Cameroun sera envisagé ;
- Les procédures d'analyse et de validation d'un dossier tarifaire.

B. Volet usage et maîtrise du tableur Excel et des outils (matériel et logiciel) de géo-référencement et de cartographie des infrastructures électriques.

➤ **Module 01 : il est relatif à l'acquisition des aptitudes et maîtrise du tableur Excel notamment :**

- Connaître les fonctions de base du logiciel Microsoft Excel (créer un classeur, Ouvrir un classeur, etc.) ;
- Maîtriser l'utilisation des fonctions mathématiques de base sur Excel (somme, moyenne, mini, maxi...) ;
- Créer des formules de calcul simples ;
- Maîtriser la création de tableaux simples sous Excel ;
- Maîtriser l'utilisation des fonctions essentielles d'Excel ;
- Maîtriser la saisie et présentation des données sous Excel ;
- Maîtriser la représentation graphique des données
- Personnaliser les Graphiques (Illustrer les données avec des graphiques pertinents, ajouter des titres, légendes, étiquettes...) ;
- Maîtriser la Présentation et modification des graphiques ;
- Maîtriser la Gestion des documents : feuille de calcul et classeur ;
- Maîtriser l'Enregistrement et l'impression d'un document sur Word et Excel .

➤ **Module 02 : il est relatif à l'acquisition des aptitudes, la maîtrise et l'usage des SIG notamment, Manifold, Map info, QGIS, ... pour la cartographie et suivi des projets l'électrification rurale:**

- Maîtrise l'utilité, la vitalité et l'efficacité des outils SIG pour l'électrification. Il devra effectuer une application pratique des logiciels étudiés (réalisation des cas d'exemples pratiques au cours de la formation).

➤ **Module 3 : il est relatif à l'acquisition des aptitudes, la maîtrise et l'usage d'un appareil GPS ou téléphone multimédia doté d'une application GPS pour la collecte des données de géoréférencement:**

- Les participants arrivent à une réelle capacité d'appliquer avec exactitude les connaissances acquises : prise en main courante d'un GPS , maîtrise de ses principales fonctionnalités et avoir la capacité à pouvoir le connecter à un ordinateur pour importation des données.
- la maîtrise des méthodologies d'enquêtes, de collecte et de reporting des données sur le terrain.

NB : la firme de consultants devra se sentir libre de proposer des modules supplémentaires ou complémentaires de nature à améliorer la qualité de la formation.

2. OBJET DE L'AVIS

L'objet du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est de pré-qualifier une Firma de Consultants en vue du renforcement des capacités du personnel du Ministère de l'Eau et de l'Energie dans le cadre de l'élaboration du plan directeur production, transport et distribution de l'électricité.

Les services à fournir par la Firma de Consultants consistent en la formation du personnel technique du Ministère de l'Eau et de l'Energie sur :

- la tarification de l'électricité;
- les outils de géo référencement et de cartographie des infrastructures électriques.

3. DUREE DES PRESTATIONS

La durée des prestations est de **131 jours** calendaires.

4. PARTICIPATION

La participation à la présente sollicitation à manifestation d'intérêt est réservée aux Firmes justifiant d'une expérience nationale avérée dans les domaines de la tarification de l'électricité et l'usage et maîtrise du tableur Excel et des outils (matériel et logiciel) de géo référencement et de cartographie des infrastructures électriques.

5. COMPOSITION DU DOSSIER

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie invite les Firmes de Consultants intéressés et ayant une réputation nationale établie dans les domaines de la tarification de l'électricité, l'utilisation des outils de géo référencement et de cartographie des infrastructures électriques.

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être présentés dans une enveloppe scellée contenant à l'intérieur, deux enveloppes.

La première enveloppe dite « **enveloppe A** » portera la mention « **pièces administratives** » et contiendra les documents ci-après :

| N° D'ORDRE | DOCUMENTS |
|-------------------|--|
| A1 | Lettre timbrée à 1000 F CFA de Déclaration de Manifestation d'Intérêt du candidat faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social, les contacts... |
| A2 | Photocopie du titre de patente en cours de validité ou ce qui en tient lieu |
| A3 | Photocopie de la carte de contribuable ou ce qui en tient lieu |
| A4 | Certificat d'imposition ou attestation de non-redevance fiscale |

| | |
|-----------|---|
| A5 | Une attestation de non faillite délivrée par un tribunal de 1ere instance du lieu de résidence du soumissionnaire |
| A6 | Une attestation de non exclusion des marchés publics délivré par l'ARMP ou l'un de ces représentants dûment mandatés. |

La deuxième enveloppe dite « **enveloppe B** » portera la mention « **offre technique** ». Elle contiendra tous les documents relatifs à la compétence et aux références des soumissionnaires constitués dans l'ordre indiqué suivant :

1. **Expérience Générale de la Firme de Consultants** dans les formations (domaine informatique et électrique)
2. **Expérience spécifique de la Firme** dans les domaines de la tarification de l'électricité, et des outils de géo référencement et de cartographie des infrastructures électriques (SIG)

Le candidat présentera des références au cours de ces 05 dernières années. Pour être validés ces références devront porter : i) le nom du maître d'ouvrage; les copies du contrat signé (1^{er} et dernière pages); lieux d'exécution du projet; copie du procès-verbal)

3. **Qualification des experts clés.**

La Firme de consultant fournira la liste du personnel clé spécialisé sur les outils de tarification et sur les SIG (géoréférencement)

Ils devront produire des i) CV signé et daté par le concerné; ii) la copie certifiée du diplôme datant de moins de trois mois).

4. **Plan méthodologique et calendrier de mobilisation des experts**

5. **Les moyens logistiques, techniques et matériels**

Le prestataire devra justifier des moyens didactiques en sa possession nécessaire à la réalisation des prestations et devra établir la liste avec des justificatif.

A l'issue de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt, une liste restreinte des Firmes pré-qualifiés sera établie, et il sera adressé par voie de presse une invitation à soumissionner.

6. **CRITERES DE PREQUALIFICATION**

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

| | | |
|----|---|-----------|
| 1- | Présentation Générale de l'Offre | 5 points |
| 2 | Capacité financière | 5 points |
| 3- | Expérience Générale du Firme dans la formations (domaine informatique et électrique) | 10 points |
| 4- | Expérience spécifique dans les domaines de la tarification de l'électricité, l'utilisation du tableur Excel et des outils de géo référencement et de cartographie des infrastructures électriques | 25 points |
| 5- | Organisation, méthodologie d'exécution des prestations | 10 points |
| 6- | Moyens matériels et logiciel mis en œuvre | 10 points |

| | | |
|----|---|------------|
| 7- | Qualification des experts clés proposés pour la mission | 35 points |
| | Total | 100 points |

7. CRITERES ELIMINATOIRES

- 1) Dossier administratif incomplet;
- 2) Fausse déclaration, pièces falsifiées ;
- 3) Note technique inférieur à 75/100 ;
- 4) Etre sous le coup d'une suspension des Marchés Publics au Cameroun.

8. ACQUISITION DES DOCUMENTS

L'acquisition des documents relatifs au présents avis d'appel à manifestation est gratuite. Toutefois, l'acquisition du dossier d'Appel d'Offre restreint se fera conformément à la réglementation en vigueur en matière de passation des marchés publics au Cameroun.

Les Firmes de Consultants seront invitées individuellement à soumissionner, au cours de cet exercice budgétaire 2018 et les suivants. Les informations complémentaires dès publication du présent avis seront disponible au Secrétariat de la Direction de l'Electricité au Ministère de l'Eau et de l'Energie sis à Nvog Ada face collège Montesquieu 4eme étage.

9. DATE ET LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures rédigés en français et/ou en anglais doivent être remis en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tels, sous pli fermé au Secrétariat de la Direction de l'Électricité au Ministère de l'Eau et de l'Énergie au plus tard le 22 AVR 2019,

**« AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET
N° _____/18/AMI/MINEE/SG/DEL DU _____
POUR LA PRE-QUALIFICATION D'UNE FIRME DE CONSULTANTS DEVANT
ASSURER LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PERSONNEL DU
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE DANS LE CADRE DE
L'ELABORATION DU PLAN DIRECTEUR PRODUCTION, TRANSPORT ET
DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE**

»
« A OUVRIR UNIQUEMENT EN SALLE DE DEPOUILLEMENT »

**MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE
DIRECTION DE L'ELECTRICITE
B.P. : 70 Yaoundé-Cameroun
Tél : (+237) 242 22 20 99/Fax : (+237) 242 22 61 77**

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie/Direction de l'Electricité.

11. PUBLICATIONS DES RESULTATS

Seuls les candidats ayant fourni toutes les pièces administratives requises et ayant obtenu une note technique de 75 points au moins seront retenus pour l'appel d'offres national restreint qui sera lancé selon les règles et procédures définies par la réglementation en vigueur en République du Cameroun./- AT



Gaston Eloundou Essomba

ELOUNDOU ESSOMBA Gaston